

CATALOGUE SERVICES ET TRAVAUX FORESTIERS

PLUSIEURS GAMMES DE SERVICES DÉDIÉS
À VOTRE PROPRIÉTÉ, VOTRE FORÊT, VOS BOIS,
ET SURTOUT... ADAPTÉS À VOS BESOINS

COFORET - 2019

COFORET - Coopérative Forestière

Route de Lyon 69870 Lamure-sur-Azergues

Tél. : +33 (0)4 74 03 14 38 • Fax. : +33 (0)4 74 03 00 35

Mail : contact@coforet.com • Web : www.coforet.com

N° d'identification TVA : FR 17 319 618 138 - N°Agrément 11 501- SIRET 319 618 138 00022 - APE 46 73 A



POSSÉDER DES PARCELLES FORESTIÈRES ET DES BOIS, C'EST CHERCHER À...



Réaliser des coupes, les mettre en marché et vendre ses bois



Raisonner et prévoir les interventions à réaliser dans sa forêt



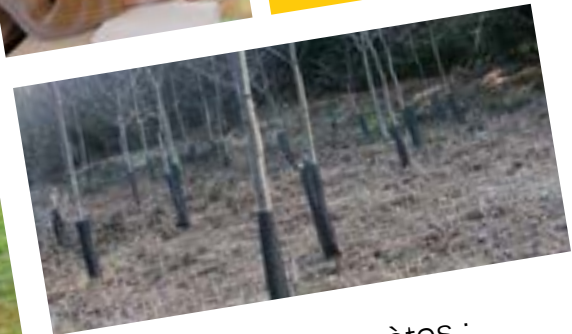
Assurer une gestion patrimoniale de sa propriété foncière



Renouveler et entretenir ses peuplements



Installer des accès et des aides de dépôt ou de stockage



Coforet, la volonté de vous apporter des réponses concrètes :

- Des solutions techniques et durables
- La recherche et mise en place de financements
- Un accompagnement dans toute démarche administrative

1. LA COUPE ET LA VENTE DE BOIS

- Contrat d'apport de bois à exploiter / vendre, avec garantie de paiement
- Inventaire d'arbres avant coupe / après coupe
- Marquage d'une coupe destinée à la mise en vente (martelage d'arbres)
- Eclaircie d'un peuplement régulier, résineux, feuillu ou mixte
- Coupe d'ensemencement, définitive ou coupe de taillis
- Coupe d'amélioration, de jardinage
- Coupe sanitaire (intervention sur chablis, volis, arbres secs...)
- Exploitation mécanisée (combiné d'abattage et porteur)
- Abattage manuel et débardage au tracteur forestier
- Débardage à cheval, intervention sur sol sensible, en zone urbaine...
- Exploitation au câble téléphérique (fortes pentes, zones humides)
- Organisation d'un appel d'offre (ouvert/restreint), d'une vente collective



2. LA GESTION FORESTIÈRE

- Rédaction d'un document de gestion (PSG, RTG), planification
- Etablissement d'un prévisionnel et d'un bilan techniques et financiers
- Elaboration d'un Contrat de gestion, suivi d'un programme d'interventions
- Obtention de l'agrément «Garantie de gestion durable»
- Travaux de cartographie (SIG), numérisation et mise en ligne internet
- Inventaire d'arbres, de peuplements, diagnostic sanitaire



3. LA GESTION DE PATRIMOINE

- Estimation de propriété, de parcelles (fond et fruit)
- Recherche de bornes de parcelles, entretien des limites (marquages...)
- Elaboration et application d'un Mandat de gestion
- Accompagnement lors d'une mutation de titres de propriété
- Mise en place d'un Groupement forestier, d'une SCI, d'un GFA...
- Conseil et appui pour toute question d'ordre réglementaire ou fiscale

4. LA SYLVICULTURE

- Fourniture de plants et semences, travaux de reboisement
- Application de produits phytosanitaires (agrément CERTIPHYTO)
- Préparation de parcelle pour une plantation (broyage, sous-solage...)
- Opération de dégagement, de dépressage et/ou de nettoyage
- Elagage de pénétration (à 2 m), élagage à grande hauteur (à 5 ou 6 m)
- Désignation d'arbres d'avenir, Taille de formation (essences feuillues)



5. LES ÉQUIPEMENTS DE DESSERTE

- Construction d'une route (accès camion), d'une piste de débardage
- Entretien / mise à gabarit d'une route, piste ou d'une aire de dépôt
- Construction d'une place de stockage et de chargement de bois
- Pose d'équipements annexes (renvois d'eau, fossés, barrières...)
- Réalisation d'un avant-projet (étude, évaluation d'incidences, chiffrage)
- Recherche de financements, montage de dossier de subventions

... ET DEVENIR ASSOCIÉ COOPÉRATEUR

La qualité d'Associé coopérateur s'obtient via l'établissement d'un bulletin d'adhésion à la coopérative et la souscription de parts sociales. Ces dernières constituent le capital social de COFORET et s'élèvent à 4 € par tranche, soit de 1.500 € du montant annuel des apports de bois, soit de 2.000 € du montant annuel des services rendus.

Le Sociétariat de COFORET est ainsi composé de propriétaires forestiers privés, dont les représentants élus siègent au Conseil d'administration et décident de la stratégie et de la politique à suivre. Venez, vous aussi, participer aux orientations de VOTRE outil.

Car la coopérative est au service des sociétaires : sa priorité est de valoriser de manière durable et raisonnée la production des adhérents. Elle agit efficacement sur la vente des différentes catégories de bois, le tri et le regroupement des lots, mais aussi en vous aidant à réaliser un document de gestion, à améliorer votre forêt, vos bois, et globalement l'ensemble de votre patrimoine forestier.



COMMENT S'ÉTABLIT LE PRIX D'UNE PRESTATION ?

- **Frais pour l'exploitation, la mise en vente et la commercialisation d'un lot de bois**

Un apport de bois à la coopérative donne lieu, via un contrat, à une rémunération des bois versée au propriétaire par COFORET ; la coopérative se charge d'établir, pour le compte du propriétaire, la facture correspondante.

Les modalités de calcul du montant de la rémunération sont arrêtées lors de l'établissement du contrat d'apport (soit un prix net des bois sur pied, soit une commission sur la vente, etc.).

- **Prestations de gestion – Maitrise d'oeuvre de travaux sylvicoles et d'équipement (desserte)**

Toute intervention de COFORET fait l'objet d'un devis détaillé, gratuit, valable selon les cas de 1 à 2 mois. Afin de répondre au plus près des attentes de chacun, des options peuvent être proposées en fonction des contraintes et exigences liées aux parcelles et à la nature des travaux.

Le prix des prestations de maitrise d'oeuvre d'un chantier de sylviculture ou de desserte est calculé sur le montant hors taxes des travaux. Tout propriétaire, se déclarant auprès des services fiscaux via l'obtention d'un numéro SIREN, peut bénéficier du taux réduit de TVA pour ses travaux et la maitrise d'oeuvre correspondante.

- **Frais de secrétariat, de déplacement : application d'un forfait à l'heure, au kilomètre;**

CONTACTS

SERVICE GESTION DE PROPRIÉTÉS & AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

ROBIN RENAULT

Secteur Savoie – Haute-Savoie - Isère

Mob. : 06 73 72 21 79 - Mail : rrenault@coforet.com

Bureau : Maison de l'Agriculture et de la Forêt
40 Rue du Terraillet 73190 Saint-Baldoph

STÉPHANE POUCHOULOU

Secteur Franche-Comté

Mob. : 06 08 67 53 80 - Mail : spouchoulou@coforet.com

Bureau : 6 Rue Claude Chappe 25300 Pontarlier

TRISTAN PRAL

Secteur Loire

Mob. : 06 88 54 20 04 - Mail : tpral@coforet.com

Bureau : 6 Boulevard Carnot
(1er étage) 42600 Montbrison

NICOLAS MARTIN

Secteur Ain - Saône-et-Loire

Mob. : 06 85 55 95 62 - Mail : nmartin@coforet.com

Bureau : Route de Lyon
69870 Lamure-sur-Azergues

BERTRAND VERNAY

Secteur Rhône

Mob. : 06 07 05 35 32 - Mail : bvernay@coforet.com

Bureau : Route de Lyon
69870 Lamure-sur-Azergues

MAXENCE CARRA

Secteur Drôme – Ardèche

Mob. : 06 88 39 66 99 - Mail : mcarra@coforet.com

Bureau : 45 Rue Gambetta
26140 Anneyron